

**La réunion publique organisée le 21 mars 2006 à 20 heures 30
par la municipalité de Landéda avait pour thème « antennes relais de téléphonie :
- risque ou non pour la santé publique, textes en vigueur, présentation des résultats
des 2 rapports effectués sur le secteur du château d'eau ».**

Environ 200 personnes y ont assisté.

Les intervenants : trois représentants des opérateurs Orange - et Bouygues
- le Maire et l'adjoint au Maire qui s'est occupé de ce dossier.

Contrairement à ce qui avait été annoncé publiquement
lors d'une séance du conseil municipal de Landéda en février dernier,
il n'y a pas eu de médecins et encore moins un membre du CRIIREM et pour cause :

le centre de recherches indépendant n'a pas été convié.
Etait-ce volontaire ou pas ?

Les conclusions figurant dans le rapport du CRIIREM suite aux mesures effectuées à Landéda
dans deux habitations ainsi qu'à l'école publique Joseph Signor mentionnaient
qu'il y avait lieu de craindre des effets physiopathologiques dans les lieux expertisés.

---- Aucun médecin n'étant présent, la municipalité a précisé que si des gens avaient des
interrogations, ils pouvaient écrire au Docteur LE GOFF de la DDASS.

---- Nous avons clairement fait savoir au Maire
que la présence du CRIIREM à cette réunion
aurait été particulièrement appréciée des personnes présentes
et **que malheureusement il ne s'agissait donc plus d'un débat contradictoire.**

--- La réunion a commencé par une présentation de la téléphonie mobile et de la nécessité,
pour la population, de bénéficier d'une couverture efficace en antennes relais
afin d'avoir une bonne réception dans toutes les pièces des habitations !!!!
Les représentants des opérateurs ont cherché surtout à rassurer l'auditoire en
argumentant sur la faible puissance des antennes.

Ils ont voulu faire croire qu'en fait il n'existait aucune différence entre
les ondes émises par la télévision et celles de la téléphonie mobile !.
Donc pas de risques--- bien au contraire.

Les micro-ondes pulsées émises par les rayonnements électromagnétiques
des antennes relais n'existent pas et encore moins les ELF.

En fait, plus la réunion avançait, plus les opérateurs étaient à bout d'arguments.

Le résultat des mesures a donc été annoncé par l'adjoint au Maire qui, dès le début à laisser
entendre que les mesures faites par le CRIIREM n'étaient pas faites en conformité avec
les textes en vigueur, et que seules, les mesures faites par le CSTB à la demande de Bouygues
étaient conformes. Pour étayer ses dires, il a fait examiner les deux rapports
(CSTB et CRIIREM) par l'Ecole Nationale de Santé de RENNES qui,
selon lui, a précisé que les conclusions faites par le CRIIREM
n'avaient aucune valeur par rapport aux textes officiels.

**Je ne pense pas que les gens présents ont vraiment apprécié d'autant plus,
que le CRIIREM, écarté, n'a pas pu se défendre....**

L'absence vraisemblable d'une assurance couvrant les risques liés aux rayonnements électromagnétiques de la téléphonie mobile a mis en difficulté le Maire et laissé perplexe l'assistance.

Vient la question du déplacement des antennes vers une zone agricole en dehors de toute habitation. Difficile a dit le Maire.....
Il faudrait trouver le terrain et obtenir l'accord des riverains.

**A ce moment l'assistance a explosé.....Et nous alors?
On ne nous a rien demandé.....**

La réunion s'est alors terminée vers 23 heures 30.

Les questions posées par les personnes présentes ont été très pertinentes.

Malheureusement, la partie santé n'a pas pu être évoquée, ou très peu, le monde médical étant absent ... C'est un regret.

Reste l'école.

Que feront les parents d'élèves 1,35 V/m relevé par le CSTB.
1,7 V/m relevé par le CRIIREM.

Lors de cette réunion nous avons voulu sensibiliser les personnes présentes.

C'est, je pense réussi
---- mais que se passera-t-il . . . ?

Nous attendons la réponse du Maire qui a annoncé que dans un délai de 15 jours, il écrira aux opérateurs pour tenter de diminuer les taux relevés.

A suivre...

Les Riverains inquiets de Landéda